



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca



**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Jonathan Goupil, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent :

M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière.

8962-12-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Constater que l'avis de convocation a été signifié ;
3. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA;
4. Acquisition des lots 3 100 600 et 3 100 987 ;
5. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour ;
6. Levée de la séance.

« Adopté »

8963-12-23

Constater que l'avis de convocation a été signifié

L'avis de convocation a été signifié par courriel le 1^{er} décembre 2023 aux élus. Tous les élus confirment l'avoir bien reçu.

8964-12-23

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire offrir à ses citoyens et citoyennes des infrastructures de loisirs dans son parc;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville aimerait développer un parc de jeux d'eau pour les familles de sa municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du guide du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme, s'il obtient une aide financière pour son projet, qu'il assumera tous les coûts non admissibles au PAFIRSPA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PAFIRSPA pour la construction d'un parc de jeux d'eau au parc des Moussaillons.

« Adopté »

8965-12-23

Acquisition des lots 3 100 600 et 3 100 987

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a été approché par les propriétaires des lots 3 100 600 et 3 100 987 à Lorrainville et que ceux-ci ont avisé qu'ils désiraient se départir de leur propriété;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite s'assurer que les lots ne soient pas défrichés et qu'ils puissent être utilisés aux bénéfices des citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal croit qu'une vision à long terme est nécessaire au développement de sa municipalité et espère que plusieurs beaux projets pourront voir le jour à Lorrainville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville acquière les lots 3 100 600 et 3 100 987 à Lorrainville;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière a négocié le prix d'acquisition selon le prix déterminé par le conseil;

QUE le conseil municipal autorise Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière et Jean Martineau, maire à signer les documents afférents à la vente.

« Adopté »



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca



Période de questions

Aucune personne dans l'assistance.

8966-12-23

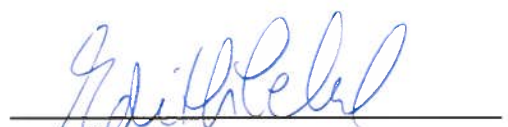
Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

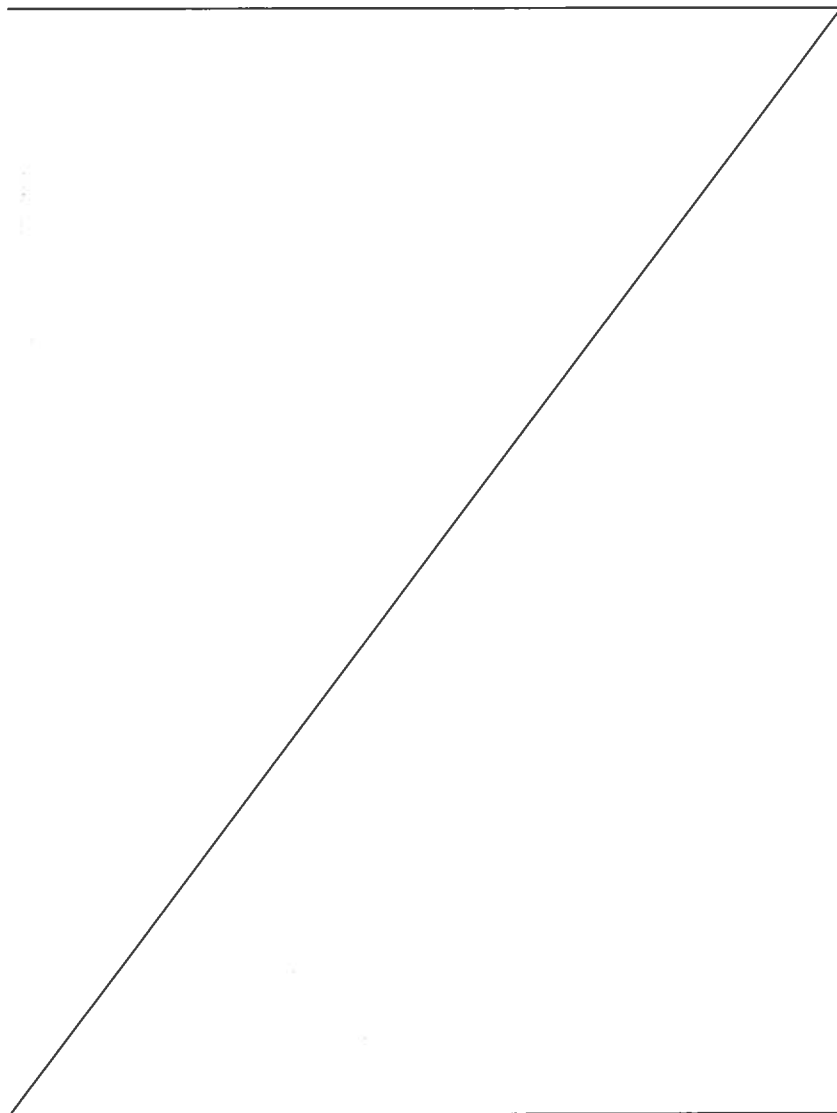
QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 15.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »





MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

